



SERMON SVR CES PAROLES

DV PSEAVME XX.
verset 7.

*Desia ie connois que l'Eternel a deliurè son
Oint.*

FRERES BIEN-AIMEZ EN NOSTRE
SEIGNEVR:



I nous eussions eu la com-
modité de vous assembler
extraordinairement, & de
donner aduis de vostre
conuocation à nos freres
qui sont dispersés aux enuirs à la cam-
paigne, il y a desia deux ou trois iours que

A ij

vous eussies ouï lire le texte que vous venés d'entendre, ou quelque autre semblable sentence propre pour seruir de fondemēt aux actions de graces que nous auons à rendre solennellement à Dieu pour la conualescence du Roy. Car l'affection que nous portons à sa personne & l'interest particulier que nous auons en sa conseruation, nous eust obligés ou à deuaner nos concitoyens en ce deuoir, ou à y marcher d'vn mesme pas avec eux, ou au moins certes à ne les suiure pas de bien loin à donner en cette occasion des témoignages de la part que nous prenons en cette commune rejouissance. Mais n'estant pas possible d'aduertir si promptement en ces quartiers tous ceux de nostre profession, & n'en voulans neantmoins, s'il estoit possible, laisser aucun en arriere qui ne peust venir icy mesler ses actions de graces avec celles de ses freres en cette occurrence, nous auons esté contraints de remettre cette action au iour de nostre congregation ordinaire, & de nous contenter de choisir ces paroles du Prophete pour sujet de nostre propos. Que si nous n'auons peu nous acquitter de ce deuoir

Conualefcence du Roy. 5

auffi-toft que nos concitoyens de la communion de Rome, au moins certes efperons-nous que ce que nous auons à vous dire pour vous donner l'explication de cette fentence, fera plus agreable à Dieu, & plus vtile pour vofre edification, que ne peut eftre la pompe exterieure avec laquelle ils ont folennifé la iournée qu'ils ont employée à benir le Ciel de ce qu'il luy a pleu de rendre la vie à noftre Prince. Je me propofe donc moyennant la grace de Dieu de confiderer icy trois chofes principalement; La premiere, qui eft ce luy qui eft icy defigné par le nom d'Oint: la feconde, pourquoy il eft appellé l'Oint de l'Eternel: & la troifieme, comment le Prophete dit que defia il a connu que l'Eternel a deliuré fon Oint: & afin que vous remportiés quelque notable fruit de cette meditation, ie vous demande vne attention vn peu extraordinaire.

Pour donques commencer par le premier de ces Points, il y auoit parmy le peuple d'Israel de trois fortes de perfonnes fur lesquelles on pratiquoit la ceremonie de l'onction, à fçauoir les Sacrificateurs, les Prophetes, & les Rois. Des

A iij

Sacrificateurs il y en auoit vne loy expresse dans les liures de Moÿse, où est particulièrement descrite la façon de leur consecration. Des Prophetes il y en a des exemples dans les liures du Vieux Testament en l'histoire d'Elie & d'Elisée. Et pour ce qui est des Rois, l'histoire de l'election de Saul & de Dauid, & de quelques vns de leurs successeurs, & le recit de leur installation à la Royauté, en contient des preuues indubitables. Et c'est pourquoy les Patriarches Abraham, Isaac, & Iacob, sont appellés de ce nom d'*Oints de l'Eternel* au liure des Pseaumes, parce qu'encore que la ceremonie de l'election exterieure & corporelle n'eust point esté pratiquée sur eux, si est-ce que ces trois dignités à l'occasion desquelles on la faisoit, estoient en quelque façon recueillies en leurs personnes. Car ils estoient Prophetes, & outre qu'Abraham est ainsi nommé, les visions admirables & les reuelations extraordinaires qui leur ont esté adressées, iustificient clairement cette verité. Ils estoient Sacrificateurs, & auoyent en leurs personnes cette dignité, qui se respendit puis apres en leurs des-

Conualſcence du Roy. 7

pendans , & qui en fin fut recueillie en Leui , & en Aaron , à la famille duquel elle fut particulièrement attachée. En fin, non ſeulement ils auoyent eſté retirés de deſſous la domination des puiffances ſouueraines ſous leſquelles ils eſtoient nés, mais ils auoiēt eſté inueſtis du droit de la ſouueraineté de la terre de Canaan, qu'ils laiſſerent puis apres à leur poſterité en heritage. Tellement qu'encore que le ſigne ne leur euſt pas eſté communiqué, le nom leur a eſté pourtant donné , à cauſe qu'ils poſſedoient la choſe ſignifiée. En eſſect, il n'eſt pas malaiſé de rendre raiſon de l'vſage de cette onction. Car l'Eſcriture nous enſeigne aſſés clairemēt qu'elle a représenté les graces de l'Eſprit de Dieu qui ſont neceſſaires pour exercer dignement les fonctions de ces importantes charges, Quand Eſaïe dit, *l'Eſprit du Seigneur eſt ſur moy dont il m'a oint pour euangelifer aux poures* ; il fait vne alluſion manifeſte à l'onction des Prophetes ; car c'eſtoit à eux alors à euangelifer , & à annoncer la bonne nouuelle de la remiſſion des pechés. Quand S. Iean dit, *Vous aués receu l'onction de par le Saint, qui vous enſei-*

gne toutes choses : il regarde à l'onction des Sacrificateurs. Car outre le Grand & le Souuerain, les autres Sacrificateurs estoient aussi au commencement consacrez par l'onction; & comme Aaron estoit type de Iesus Christ, les autres Sacrificateurs estoient figure des fidelles. Et quand au Ps. 45. il est dit de nostre Seigneur qu'il a esté oint d'huile de liesse par dessus tous ces consorts, c'est encore vne allusion à l'onction des Rois, au dessus desquels la Royauté de I. Ch. a esté infinimēt éluee, tant en excellence de dignité, qu'en communication de vertus & de qualités celestes. Et la nature de l'huile est fort propre à représenter ces qualités. Car elle est aérée, & mellée de beaucoup de cette substance que nous respirons, & que l'Es-criture sainte nomme assés souuent de ce nom d'*esprit*: ce qui la rend propre à figurer des graces spirituelles. Elle est à cette occasion penetrante, & s'insinuë aisément dans les pores du corps: & ces graces de l'Esprit de Dieu, quand il luy plaist de les communiquer, affectent & penetrent efficacement les puissances de l'ame. Elle assouplit & fortifie les nerfs, & les rends

Convalescence du Roy. 9

plus alaires & plus robustes en leurs mouvemens : & ces graces de l'Esprit de Dieu rendent les facultés de l'ame incomparablement plus capables d'exercer leurs plus nobles & plus viles operations. Elle donne quelque poliffure & quelque éclat à la peau, qu'elle n'auroit pas autrement. C'est pourquoy le Prophete ayant dit au Pseaume 104. que le pain rend l'homme fort, & que le vin a esté créé pour luy resjouir le cœur, il adjouste que l'huile luy a esté donnée pour rendre son visage plus luisant, selon la coustume qui estoit pratiquée entre les nations Orientales. Et ces graces de l'Esprit de Dieu donnent quelque air de majesté & d'autorité qui reluit sur ceux qui en ont esté reueustus, & les rend augustes & venerables. Elle estoit ordinairement odorante, au moins certes celle dont on se seruoit pour la consecration des Sacrificateurs estoit-elle composée avec des drogues aromatiques qui respandoient tout alentour vne odeur tres-agreable à sentir: & ces graces de l'Esprit de Dieu, parfument, s'il faut ainsi dire, tout l'air d'alentour de la bonne reputation, & de l'esti-

me de ceux à qui elles ont esté communi-
 quées. En fin cette huile estoit versée
 d'enhaut sur la teste de ceux qui estoient
 ainsi consacrés : ce qui representoit par-
 faitement bien que ces graces viennent
 du ciel & du *Pere des lumieres*, qui est l'*au-
 teur* & la cause de toute bonne donation. Ce-
 pendant, bien que ces trois sortes de per-
 sonnes receussent cette onction, & qu'à
 cette occasion les Sacrificateurs & les Pro-
 phetes ayent peu estre appelez les oints
 de l'Eternel comme les Rois, & que peut
 estre il se rencontre quelques endroits où
 cette denonciation leur est attribuée, il est
 neantmoins certain qu'elle est beaucoup
 plus ordinairement & en quelque sorte
 pl^o emphatiquement donnée aux Rois, & n'y
 a presque rien de plus frequent dans les
 liures de Samuel que ce nom, où il s'agit
 de Saul & de David, Monarques establis
 de Dieu sur la nation Israelitique. Et la
 raison de cela est sans doute que la digni-
 té royale à laquelle on estoit esleué par
 cette ceremonie, estoit plus grande &
 plus éclatante que les autres. Car les
 Prophetes estoient bien docteurs souue-
 rains en l'Eglise de Dieu, & quand ils par-

loient en son Nom on les deuoit escouter avec pareille reuerence & pareille obeïssance de foy que si l'on eust ouï parler Dieu mesme. Mais quoy que cette dignité fust tres-grande, elle n'auoit pourtant aucune pompe ny aucun esclat exterieur, & ces personages uiuoient ordinairement dans vne plus grande simplicité que ne faisoient les moins esleués du peuple. Et quand ils parloyent de la part de Dieu aux Rois, ils le faisoient bien sans doute avec beaucoup d'autorité & de liberté : ce qui ne doit pas maintenant estre tiré en exemple par les Ministres ordinaires de l'Eglise, qui ne sont pas enuoyés immediatement de Dieu. Mais neantmoins le reste de leur conduite & de leur conuersation estoit trempé dans vn profond respect enuers leurs Princes, qu'ils reconnoissoient pour leurs souuerains. La dignité des souuerains Sacrificateurs auoit beaucoup plus d'éclat que n'auoit celle des Prophetes, non seulement en la magnificence de leurs habits & de leurs ornemens sacerdotaux, mais encore en ce qu'ils estoient les premieres personnes du peuple, entant qu'il composoit vne

société religieuse & consacrée au service de la Diuinité. Ils estoient mesmes les chefs & les presidens de ce grand Conseil qui gouernoit en grande partie la Republique d'Israel avec vne autorité souueraine auant l'establissement des Rois. Mais neantmoins ny la pompe de leur dignité n'approchoit point de celle des Rois, ny leur puissance n'estoit en aucune façon comparable à la Royale. Iusques-là, que quand ils parloyent aux Rois ils les appelloyent leurs Seigneurs, comme faisoient leurs autres sujets, & les Rois les traittoyent comme tels avec vn pouuoir absolu, comme il y en a diuerses preuues euidentes & irrefragables en leur histoire. Or il paroist assés par le sujet & par la contexture de ce Pseaume que c'est d'un Roy d'Israel qu'il est icy parlé, & lequel ç'a esté d'entr'eux qui a esté icy designé, c'est chose que nous verrons tantost Dieu aidant en l'explication de la troisieme partie de ce texte. Voyons maintenant pourquoy il est appellé l'Oint de l'Eternel.

Vous sçauiez, mes freres, vous qui estes versez en la lecture de l'Escriture sainte,

quelle a eſté la forme de la Republique d'Israel, ſelon ſon premier eſtabliſſement & l'inſtitution diuine. La puissance ordinaire qui la gouernoit eſtoit ce grand Conſeil compoſé de ſeptante Senateurs, dont ie viens de vous parler. Mais outre cela Dieu ſuſcitoit de temps en temps, & tantost d'vne tribu tantost de l'autre, comme il le iugeoit expedient, ceux que l'on appelloit des Iuges, qui eſtoient comme vne eſpece de Dictateurs & de Magistrats ſouuerains, qui auoyent parmy ce peuple la ſupreme intendance de la iuſtice & des armes. Mais d'vn costé ces Magistrats eſtoient extraordinaires, & non eſtablis en vertu de quelque loy de l'Eſtat, mais ſuſcitez immediatement de Dieu : & de l'autre leur puissance n'eſtoit point accompagnée de la maieſté ny de la magnificence royale. De ſorte que Dieu s'eſtant reſerué l'empire ſouuerain de ſon peuple, qu'il ne communiquoit tout entier à aucun homme mortel, il eſtoit à proprement parler le Roy de la nation d'Israel, ſous lequel les autres gouuerneurs de cet Eſtat-là exerçoient vne magistrature ſubalterne. Quand ce peuple fut ennuyé

de cette forme de gouvernement , il demanda vn Roy qui le iugeast & qui conduisist les guerres à la façon des autres nations ; c'est à dire , qui eust sur luy vne puissance souueraine & vn droit entier & absolu , environné de beaucoup de splendeur & de magnificence : comme c'estoit la forme de la Royauté parmy les nations Orientales. Car chacun sçait quelle elle a esté entre les Assyriens premierement, & puis apres entre les Medes & les Perses , parmy lesquels les Monarques auoyent vne puissance illimitée & sans reserue, & vne splendeur de magnificence en leurs Palais, en leur train, & dans leurs Cours qui approchoit, autant que cela ce peut entre les mortels , de la majesté diuine. Cette proposition ayant esté faite par le peuple à Samuel , qui estoit Iuge alors, & rapportée par Samuel à l'Eternel, il luy commanda de représenter bien soigneusement à son peuple dans quelle seruitude il s'engageoit , & dans quelle nécessité d'obeir , quand mesmes les Rois, viendroyent à l'aduenir à abuser de leur puissance. Mais cette remonstrance n'ayant point destourné Israel de sa reso-

Convalescence du Roy. 15

duction, Dieu consentit en fin à ce nouvel établissement, changea la forme de l'Estat, & permit qu'à l'aduenir il fust gouverné par vn Monarque. Ce que luy seul pouuoit faire, puis qu'il auoit luy-mesme donné des loix à son peuple & institué ses Magistrats, & qu'il n'appartient point aux humains de changer les institutions diuines. Ainsi les Rois d'Israel ont esté les Oints de l'Eternel en cet egard, puis que c'est luy qui a fondé cet Estat-là sur la loy royale. Mais outre l'establissement de la Royauté, il y a encore icy à considerer le chois des personnes qui y ont esté esleuées. Or chacun sçait que ce fut encore Dieu mesme qui choisit premierement Saul, de la tribu de Benjamin, & qui puis apres elleut Dauid de la tribu de Iuda; de sorte qu'ils ont esté mesmes en cet egard les Oints de l'Eternel d'une façon speciale. Ce fut encore luy, mes freres, qui affecta la Royauté à la famille de Dauid, en luy promettant que sa posterité s'afferroit apres luy sur son trône. Ce fut luy qui approuua si hautement le chois que Dauid fit de Salomon pour son successeur, qu'il ne laissa aucun lieu de douter qu'il

ne luy eust luy-mesme donné la preference par dessus tous les freres. Et quand il eut permis que le Royaume se deschi-
 rast sous Roboam, ce fut encore luy qui
 establit comme de sa main diuers Rois
 sur le Royaume d'Israel, & mesmes par
 la ceremonie de l'onction, de sorte qu'ils
 ont esté les Oints de l'Eternel, de quelque
 façon que l'on les considere. Et cela, mes
 freres, ioint avec le sujet pour lequel nous
 sommes maintenant icy, me donne l'oc-
 casion de faire quelque reflexion sur les
 autres Monarchies, & particulieremēt sur
 celle de la Frâce. Bien qu'il y ait eu quel-
 que chose de particulier en l'establissem-
 ent de celle des Iuifs, les autres ne lais-
 sent pas d'estre de diuine institution, & la
 diuersité des circonstances qu'on y peut
 remarquer, n'empesche pas qu'elles
 n'ayent toutes beaucoup de rapport, & ne
 change pas la forme essentielle des cho-
 ses. Outre ce que la Sapience dit en quel-
 que lieu des Prouerbes, que c'est par elle
 que les Rois regnent, & que les Princes
 exercent iustice; & ce qui est dans les
 Prophetes en diuers endroits, que c'est
 Dieu qui ceint & qui déceint les Rois, &
 qui

qui fait monter sur le trône & en fait descendre quand bon luy semble, voicy les paroles de Saint Paul au chapitre 13. de l'Epistre aux Romains. *Que toute personne soit sujette aux puissances superieures, parce que toutes les puissances qui sont en Estat sont ordonnées de Dieu; tellement que ceux qui résistent à la puissance, résistent à l'ordonnance de Dieu, & feront venir condamnation sur eux-mesmes.* Puis apres auoir dit cela de toutes les puissances vniuersellement, il parle specialement des Monarchies, & dit que le Prince est Ministre de Dieu pour faire iustice en ire de ceux qui font mal, & que c'est Dieu mesme qui luy a mis le glaive à la main pour exercer vengeance contre les coupables. De sorte que tous les Rois de la terre qui sont veritablement Rois, sont les Oints de Dieu en cet egard parce que c'est luy qui est l'auteur de cette belle institution par laquelle vne grande partie du genre humain est assujettie à la puissance des Monarques. En effect, soit que vous regardiés à l'ordre general, soit que vous ayés egard aux diuers moyens par les-

B

quels se sont establis & se conseruent au monde les Monarchies en particulier, c'est à Dieu qu'il en faut rapporter l'origine. De l'ordre, di-je, premierement. Car c'est Dieu qui est l'auteur & dans la Nature, & dans la Police, qui ne pourroyent ny l'un ny l'autre subsister en estre sans luy. Figurés-vous que dans la Nature les parties qui la composent perdent leur disposition, de sorte que les choses pesantes montent en haut, & que les legeres descendent en bas, & que les cieux & les elemens changent leur situation naturelle, ce ne sera plus vn monde mais vn chaos, sans forme, sans figure & sans beauté, sans lumiere & sans vsage. A peu prés comme cette masse indigeste & desordonnée dont il est parlé au commencement de la Genese, où il est dit que la terre estoit sans forme & vuide, & que d'horribles tenebres couuroyent la face de l'Vniuers. De mesmes, representés-vous à l'entendement que dans la Police les puissances sont abolies, & qu'il n'y a obeissance ny commandement, & que la conduite des hommes est laissée au caprice & au desordre de leurs

passions, & cette anarchie vous paroistra vne si horrible confusion, que sa seule idée vous fera fremir, & mettra de l'horreur & de l'espouuancement en vos ames. Cet ordre donc qui consiste en l'autorité du souuerain commandement, residant non dans la communauté des peuples seulement, dans les Republiques democratiques; & non seulement dans les Sénats, où la puissance est entre les mains de peu de gens, mais aussi dans ces personnes singulieres que l'on appelle Rois, Monarques, & Potentats, dans les pays où le gouuernement d'vn seul est receu, c'est à Dieu qu'il le faut rapporter, de quelque nature qu'il soit, comme à la cause de son institution & au principe de son estre. Pour ce qui est des diuers moyens qui leur ont donné leur commencement, & qui les conseruent, il semble qu'on les peut rapporter generalement à trois choses. Car ou bien les Monarques se sont faits Monarques par les armes, comme ceux qu'on appelle Conquerans: ou bien ils ont succédé à la place des Conquerans, & sont par la succession entrés dans les droits qu'ils auoyent acquis par la victoire

& par la conquête; ou bien en fin les peuples les ont volôtairement établis sur eux, & se sont eux-mêmes priés de leur liberté, pour se mettre sous la puissance d'un Prince. Or quant aux Conquerans, c'est Dieu qui est le Dieu des armées & le dispensateur des evenemens des batailles, qui par le moyen de la victoire leur a mis les peuples entre les mains. Et bien que bien souvent il y ait de l'injustice dans les motifs qui les incitent à prendre les armes, & à entreprendre les guerres qu'ils entreprennent, si est-ce que le succès que Dieu leur y donne, comme il a fait autrefois à Nabucodonosor, à Cyrus, à Alexandre & à Cesar, declare aux peuples qu'ils subjuguent quelle est la volonté du ciel, & quand ils les ont mis sous leur main, & qu'ils les ont obligés par le serment de fidelité, leur domination y est suffisamment & legitimement établie. Ceux qui leur succedent, entrent par la succession dans la iouissance du mesme droit. Car le droit de la seigneurie, soit politique, comme est celle des souverains Magistrats à l'égard de leurs sujets, soit personnelle, côme est celle des maîtres sur

leurs esclaves, est de la nature des choses qui passent par heredité des peres aux enfans, & des premiers possesseurs à ceux qui viennent en leur place. Tellement que ce mesme Dieu qui a mis les Conquerans sur leurs trônes par le droit de la victoire, est celuy qui y met leurs successeurs par le droit de l'heredité. En fin, quand quelque puissante consideration, ou quelque necessité inuincible a reduit vn peuple à tels termes qu'il est obligé de se soumettre absolument à la domination d'vn seul, ç'a esté la Prouidence de Dieu qui l'a reduit à la necessité de le vouloir, & ce qui a esté volontaire au commencement, deuiet par ce moyen d'vne obligation tres-estroitte & tres-inuiolable. Ainsi les Rois sont les Oincts de Dieu, c'est à dire, des personnes qui soit qu'elles ayent esté consacrées par quelque onction, ou qu'on n'ait pas pratiqué cette ceremonie enuers elles, sont establis par son autorité dans vne puissance souveraine. Quant au chois des personnes, c'est Dieu qui preside par sa Prouidence sur la naissance des hommes, & qui fait qu'ils viennent au monde les vns en vn temps, les autres en vn autre,

les vns de peres & de meres eleuées à vne dignité supreme, les autres de gens de basse ou de mediocre condition, les vns deuant & les autres apres, & ainsi c'est luy qui par telles & semblables circonstances & rencontres de la natiuité des humains, fait que l'autorité du souuerain commandement tombe, selon la differente disposition des loix des Estats, plustost entre les mains de l'vn que de l'autre. Et pour dire maintenant quelque chose de la France, il y a desia plus de douze cens ans que la Monarchie y est establie par la voye la plus auguste & la plus eclatante de toutes, à sçauoir par celle de la conqueste & des armes. Tellement que si vous aués egard à cette premiere origine de la puissance & de la dignité de nos Rois, & à ce premier fondement de leur souueraineté, elle est absoluë de tout point & entierement incontestable. En effet bien qu'il soit arriué diuers changemens en France depuis vn si long-temps, & que le sceptre y a passé d'une race à l'autre plus d'une fois, & que la loy qui dispose de la succession de la Royauté y ait quelques fois vn peu varié, si est-ce

qu'il n'y a point de Monarques au monde qui dans vne douce & legitime Royauté ayent retenu plus constamment les marques d'une puissance vrayement souueraine. Car ce sont nos Rois qui ont la disposition entiere de la paix & de la guerre, ce sont eux qui font les loix & qui les reuoquent & les abregent quand ils le iugent expedient pour le bien & l'vtilité de l'Estat. Eux seuls ont la vie & la mort des hommes entre les mains : eux seuls dispensent la iustice à leurs sujets, & c'est en leur nom qu'elle se rend vniuersellement par toute la France. Tous ceux qui sont employés à la rendre ne le sont que comme Officiers de nos Rois, & ne se glorifient d'autre autorité en cela que de porter le caractere du souuerain. Ce sont nos Monarques seuls qui ordonnent du gouvernement des Prouinces & des places, ils ont eux seuls les forteresses entre les mains, & c'est à eux seuls que prestent serment de fidelité les Capitaines & les garnisons qui les gardent. Il n'y a qu'eux qui ayent le pouuoir de faire prendre les armes à leurs sujets & de les leur faire poser, d'expedier des Commis-

sions pour leuer des gens de guerre & de les reuoquer : d'imposer des tributs à leurs peuples & de les oster; de créer de nouvelles charges dans l'Estat & d'abolir les anciennes, d'en pouruoir des personnes pour les exercer, & de les destituer: de donner cours & prix à la monnoye & de la décrier; en vn mot, on ne sauroit ietter les yeux sur vne aucune partie de l'Estat qu'on n'y voye quelque marque indubitable de la souueraineté de nos Princes. Soit donc qu'on les sacre par la ceremonie de l'onction ou qu'on ne les sacre pas, ils sont sans doute les Oints de Dieu, c'est à dire, ceux entre les mains de qui il a mis la puissance souueraine, & l'image de cet empire independant qu'il a luy-mesme sur les cieus & sur la terre. Quant à ce qui est du chois des personnes, i'oseray icy dire hardiment, mes freres, qu'outre la conduite ordinaire de cette diuine Prouidence qui preside sur la naissance des hommes, & nommément de ceux qu'elle veut esleuer à de grandes dignités, il y en a eu vne speciale qui s'est desployée en la production de nostre souuerain, dont nous celebrons icy la conua-

lescence. Car il y en a plusieurs d'entre vous qui se souviennent sans doute, que Dieu ayant menacé long-temps la couche du feu Roy de sterilité, la France, & nos Eglises particulièrement, firent des prieres solennelles pour demander à l'auteur de toutes choses qu'il luy pleust luy donner vn heritier issu de luy, qui s'assit apres luy sur son trône, & qu'apres quelque peu de temps ces vœus furent exaucez. De sorte que la naissance de nostre Roy n'est pas seulement vn effect de la bonne Providence de Dieu, mais encore vne suite des souhaits & des prieres de tout le Royaume. Mais outre ce qu'il y a eu d'extraordinaire en sa production, les graces particulieres qu'il a pleu à Dieu mettre en sa personne, sont comme vne onction particuliere qui le rendent souverainement aimable. Car il est d'vne stature auantageuse, & d'vne presence majestueuse, & d'vne beauté virile & meslée de dignité. Il a toutes les inclinations à la bonté qu'on peut souhaitter dans vn Prince, & tous les mouuemens de generosité qui conviennent à vn grand Monarque; iusques-là que nous auons

appris depuis peu de temps qu'il a vne ioye extraordinaire quand il sent en soy mesme dans les grandes occasions des emotions dignes de sa naissance & de ce haut degré de puissance auquel il a pleu à Dieu de l'esleuer. De force que lisant l'histoire de ses deuanciers, pour y appréhendre non pas tant celle de la Frâce, que les moyens & les vertus necessaires pour la gouverner, il auoit esté merueilleusement choqué d'y rencontrer qu'il y a eu quelques-vns de ses predecesseurs que les peuples ont nommé Faineants à cause du peu de soin qu'ils auoyent de l'administration des affaires de leur Estat; protestant qu'il n'auoit rien plus à cœur que de mériter par ses actions vne appellation glorieuse. Mais retournons à nostre texte, & voyons maintenant ce que le Prophete dit, que desia il reconnoist que l'Eternel a deliuré son Oint. Il nous est rapporté au premier liure de Samuel que Dauid ayant enuoyé des Ambassadeurs à Hanun Roy de Ammon, pour luy faire des condoléances sur la mort de son pere, & les congratulations de ce qu'il auoit esté appelé à la Couronne, ce Prince, par ie ne

ſçay quel motif traitta ces Ambassadeurs tres-indignement , en leur faisant raser la moitié de la barbe , & couper la moitié de leurs habillemés iusqu'au bas du derriere, & qu'il les auoit renuoyés ainsi. Dauid dōques croyant qu'il deuoit tirer raison de cet affront , dans lequel il voyoit outre la violation du droit des gens , la majesté de sa personne & la dignité de la nation qu'il gouernoit , auilie, fit leuer quantité de gens de guerre , & ayant donné la conduite de son armée à Ioab , il luy commanda d'attaquer les enfans d'Ammon. D'autre costé Hanun , qui n'ignoroit ny la puissance de Dauid , ny sa valeur & son experience de faire la guerre , ny la reputation qu'il auoit acquise par ses glorieux exploits , tascha de se mettre en estat de le repousser , & de remporter de cette guerre quelque victoire signalée. Pour cet effect, outre les forces qu'il pouuoit ramasser de son propre pays, il fit venir de grandes troupes de Syrie, & mit ensemble vn tres-grand nombre de gens de pied & de cheual, & plusieurs milliers de charriots armés, dont on se seruoit alors dans les batailles , à peu près comme on se sert

maintenât de l'artillerie. Tellemēt que le peuple d'Israel voyant que Dauid auoit vn si puissant ennemy sur les bras, & qu'outre le dāger qu'il y pouuoit auoir pour sa personne, ces grandes armées ennemies, si elles venoyent à auoir l'auantage, feroyēt courir risque non à la dignité seulement, mais à la liberté de son Estat, eut recours à Dieu par cette priere solennelle qui est contenuë dans ce Pseaume : car il y a de fort sçauans interpretes qui rapportent la composition de ce Cantique à cette occasion-là. De sorte que l'Oint de l'Eternel dont il est parlé icy c'est Dauid, à qui aussi certes ce nom d'Oint de l'Eternel est souuent attribué dans les liures du vieux Testament, & particulièrement dans celui des Pseaumes. I'ay dit, mes freres, que ce Pseaume est vne priere, & la façon de laquelle le commencement en est conceu le monstre manifestement. Car en voicy les termes. *Que l'Eternel te responde au iour de l'affliction, que le nom du Dieu de Iacob t'éleue comme vne haute retraite. Qu'il t'enuoye son aide de son sanctuaire, & qu'il te soutienne de Sion. Qu'il se souuienne de toutes tes oblations, & qu'il tourne en cendre tes*

holocaustes. Qu'il te donne ſelon le ſouhait de ton cœur, & qu'il accompliſſe tous tes deſſeins. Puis apres auoir commencé ainſi, il pourſuit en cette ſorte. *Nous nous eſiouirons avec chant de triomphe pour ta deliurance, & drefſerons des bannieres au nom de l'Éternel: dautant que l'Éternel accomplira toutes nos demandes. Dés maintenant, ou deſia ie connois que l'Éternel a deliuré ſon Oint; il luy reſpondra des cieux de ſa ſainteté, ſelon l'excellence de la deliurance qui eſt en ſa main droite.* C'eſt donc icy, mes freres, apres cette priere, vne preuiſion de l'euene-ment, qui procede neceſſairement de l'vne de ces deux choſes. C'eſt qu'ou bien l'abondance de la foy de celuy qui parle luy fait anticiper l'accompliſſement de ſon ſouhait par la confiance extraordinaire qu'il a en la bonté & en la puissance de Dieu: ou bien par quelque rayon de l'eſprit de Prophetie il penetre dans l'aduenir quel ſera le succès de cette guerre. De fait il arriue aſſez ſouuent que Dauid, l'auteur de ces diuins Cantiques, ſelon qu'il eſtoit inſpiré de l'eſprit de Prophetie, preuoit les eu- nemens des choſes & les deliurances que

Dieu luy doit enuoyer, & cela si certainement, qu'il en rend actions de graces cōme si elles estoyent desia effectiuement arriuées. Parce qu'à cet Esprit qui le fait parler toutes choses sont également presentés, tant celles qui existent effectiuement que celles qui sont desia passées ou qui sont encore à venir. Et quant à l'abondance de la foy, il est certain que quelques fois les mouuemens en sont si grands & si extraordinaires, qu'encore qu'il s'agisse de certaines choses desquelles on n'a point de promesses certaines & absoluës de la part de Dieu, si est-ce que les fidelles n'è laissent pas de se promettre indubitablement l'accomplissent de leurs souhaits & de leurs prieres: & Dieu qui prend vn singulier plaisir qu'on ait vne tres-haute opinion de sa bonté & de sa puissance, ratifie l'esperance qu'ils ont conceuë, & leur donne la iouissance de leurs vœus. Comment qu'il en soit icy, & soit que ces paroles procedent d'vne foy extraordinairement vehemente, ou d'vne inspiration d'enhaut, telle qu'estoyent celles des Prophetes, l'euenement y a respondu. Car il paroist, par l'histoire sainte que

Dauid remporta la victoire de cette guerre, & qu'il vengea d'une façon exemplaire l'injure qu'il auoit receuë en la personne de ſes Ambassadeurs. Or est-il certain, mes freres, que comme Dauid a esté vn type excellent de nostre Seigneur Iesus Christ, & le peuple d'Israel vne figure bien expresse, de l'Eglise Chrestienne, les victoires qu'il a remportées ont eu vne signification symbolique & mystericuse qui se rapporte à celles du Sauueur du monde & aux choses de nostre salut. Et si le temps me le permettoit, il faudroit que ie fisse à cette heure quelque notable reflexion là-dessus, comme i'ay accoustumé de faire lors que ie vous explique quelque passage des Pseaumes. Mais cela me tireroit trop loin, & il faudroit si ie le faisois que ie passasse de beaucoup la mesure ordinaire de ces actions, ou que ie laissasse en arriere vne grande partie des choses auxquelles cette production est particulièrement destinée. Je passeray donc maintenant par dessus ces considerations mystiques pour m'arrester sur mon principal sujet. D'où vient ce mouuement, mes freres, lequel fait dire au saint auteur

de ce Cantique, *Desia ie connois que l'Eternel a deliuré son Oint*, il estoit sans doute accompagné de beaucoup de ioye, à cause de l'affection que le peuple d'Israel portoit à Dauid, & de l'interest qu'il auoit en sa victoire, parce que dans la conseruation de sa personne, & dans le succès de ses armes, estoit enclos l'auantage & le salut de l'Estat. Car comme disoit autrefois quelcun, ce qu'est le Soleil dans le monde, & le cœur dans le corps des animaux, cela mesme est vn bon Prince dans l'Estat, au gouvernement duquel il est preposé. Et la ioye que ce Prophete a conceuë par la preuision certaine de l'euement qu'il demandoit par sa priere, nous la deuons sentir quant à nous en l'occurrence presente, parce que nous voyõs effectiuement & dès maintenant arriué en la personne de nostre Roy. Vous vous souuez que dès les premiers iours de son aduenement à la Couronne, Dieu le gratifia de victoires signalées, tant en de grandes batailles liurées aux grandes & formidables armées des ennemis à la campagne, qu'en la prise de certaines places qu'on estimoit en quelque façon
 impre.

imprenable , & dont neantmoins les armes du Roy vinrent à bout glorieusement. Et le cours de ces victoires dura iusques au commencement de l'année mil six cens quarante-neuf, que par quelque malheur fatal il arriua tant de malentendu entre la Cour, pendant la minorité du Roy , & les principaux Officiers de sa iustice souueraine , que l'Estat en vint à deux doigts de sa ruine , tant le mouuement en fust subit & violent. Car les peuples se souleuerent presque par tout d'une maniere si estrange & si extraordinaire, que cela me remet encore maintenant dans l'Esprit quand i'y pense, l'idée de cette grande riuere qui laue le pied de nos murailles , lors que par la continuation des pluyes , ou par la fonte des neiges qui s'écoulent des montagnes, elle s'enfle comme nous la voyons quelquesfois. Alors elle menace de passer par dessus ces digues, de percer & de rompre ses leuées , & d'emporter les ponts & les quais des villes , & de faire par tout d'espouuantables rauages par la violence de ses desbordemens & de ses inondations : & de quelque costé que cette emotion po-

C

pulaire eust alors tourné, elle estoit capable si Dieu n'y eust mis promptement la main, de mettre ce fleurissant Estat dans vne confusion & dans vne dissipation lamentable. Mais par la bonté de nostre Prince, par la sagesse de ses Ministres, & par les inclinations inuiolables que ces premiers & principaux Officiers de sa iustice souueraine ont tousiours fait paroistre à la conseruation du Royaume & de l'autorité des Rois, ce mal ne dura que deux ou trois mois, & apres cette furieuse tempête nous vîmes incontinent reuenir le calme, & l'ordre public se restablit: de façon qu'encore que ce trouble eust donné le moyen à l'ennemy d'entrer à main armée dans nos Prouinces, & de passer nos frontieres, si est ce que cela n'apporta pas beaucoup de retardement au cours des succès des armées du Roy. Peu de temps apres la guerre ciuile recommença sous la conduite d'un Prince, grand certes en vertus politiques & militaires, mais duquel ie suis obligé de dire à mon grand regret, qu'il ne s'est pas montré assez affectionné à son souuerain, ny assez passionné pour le bien de cet Estat d'as la grâdeur

& prosperité duquel il a vn ſi notable intereſt, ny meſme aſſés zelateur de la gloire de la maiſon royale dont il a l'honneur d'eſtre iſſu. Et c'eſt de cette guerre-là qu'on peut dire qu'elle a eſté beaucoup prejudiciable à ce Royaume. Car outre les deſordres & les rãuages qu'elle a cauſez au dedans, & qu'elle a arreſté le progrès de nos conqueſtes ſur les ennemis, elle leur a donné le moyen de reprendre quelques fortes places que nous auions gaignez auparauant, & de ſe preualoir de nos diſſenſions à leur auantage. Neantmoins en fin par la bonté de Dieu la tranquillité eſt retournée au dedans du Royaume, & ce Prince qui auoit eſté la cauſe de ce mouuement s'eſtant ietté parmy les ennemis & les eſtrangers, il a eſté conſideré, meſmes par pluſieurs de ceux qui ſuiuoient auparauant ſon parti, comme vn ennemi, & la guerre ſortant du milieu de nous, eſt auſſi deuenue eſtrangere. Par ce moyen les forces du Roy s'eſtans reunies, & les playes interieures de ſon Eſtat, consolidées, ce bonheur a eſté ſuiui d'vn autre, & nous auons veu reuenir dans nos armées la prosperité

té d'autrefois. On a assiégué quelques vnes de nos villes frontieres , mais nos gens sont entrez dans les tranchées de l'ennemy , & les ont secouruës vaillamment. Nous en auons assiégué d'autres , & nonobstant leur resistance , & la presence des armées estrangeres , nous les auons emportées heureusement. Et si , comme le sort des armes n'est pas tousiours favorable à vn paty , il nous est arriué quelque desordre ç'à ou là , il a esté incontinent recompensé par quelque auantage considerable. Et cela , mes freres , est pleinement verifié par ce qui est arriué au commencement de cette campagne. Car les premieres entreprises n'en ayant pas osté du tout assez heureuses pour nous , à peine auons-nous senti la douleur de cette petite perte , que sous les auspices du Roy , & par la sage & vaillante conduite d'un tres-grand & tres-experimenté Capitaine que nos Eglises ont la gloire & le bon-heur de fournir à cet Estat , nous auons gagné vne grande & memorable bataille , & en suite pris vne ville renommée par sa force & par sa situation. Mais à peine auons-nous commencé à gouster

la ioye de ces auantageux succez , & le *Te. Deum* qu'on en a chanté retentiffoit encore dans les voutes des Eglifcs de ce Royaume, quand le Roy , qui comme vn Soleil leuant efclairoit fon armée de fes afpects & l'animoit de fes influences, fouffrit cette grande eclipfe d'une violente & perilleufe maladie qui le mena iufques aux portes de la mort , & qui changea tout d'un coup la face des chofes. Elle remplit le cœur de la Reyne de douleurs & la maifon royale de dueil & de larmes; elle changea l'allegrefse de la Cour en confternation , & mit l'eftonnement dans les armées; elle refpandit iufques dans les Prouinces les plus efloignées du Royaume avec la triftelfe l'efpouuamment, parce qu'outre l'affection que tous les bons François portent à la perfonne de leur Roy , & que celuy-cy eft fingulièrement aimable , il eftoit aifé de preuoir que ce changement metteroit tout le Royaume en peril de quelque eſtrange defordre. Car comme quand vn cocher experimēté tombe de deſſus fon chariot, on ne peut attendre de ſes cheuaux , ſ'ils ſont vn peu capricieux, que des equippées

extravagantes, iusques à ce qu'ils soyent accoustumés à la conduite d'une autre main : & comme quand vn coup de vent rompt le gouvernail d'un Navire, ou precipite le pilote dans la mer, ce mal ne peut estre si tost réparé que le vaisseau ne soit en danger de souffrir quelque chose de la tempeste: lors qu'un grand Empire comme celuy-cy perd le Monarque qui le gouvernoit, bien que la Loy de l'Estat luy donne tout aussi-tost vn successeur, il n'est iamais exempt de peril de verser miserablement, ou de faire quelque piteux & lamentable naufrage. En effect, mes freres, il eust esté difficile d'empescher, en la conjoncture où nous nous rencontrons, que les armées ne s'ecoulassent & que la frontiere ne demeurast par ce moyen ouverte à l'estranger. Les peuples qui ne sont pas tousiours assez sages, & que l'impatience emporte souvent à des mouvemens dereglez, n'eussent iamais manqué de faire quelques folies par leurs soufflemens, & il y en avoit desia des commencemens en quelques Prouinces. Les autres ordres, qui pensent tousiours avoir quelque sujet de se plaindre, eussent pris

cette occasion de faire eclatter leurs mécontentemens, & nous, mes freres, nous, di-je, de la Religion, auions particulièrement à craindre quelque desastre de ce malheur si Dieu en eust visité la France. Car nous n'auons ny places fortes ny armées, ny aucune de ces choses sur lesquelles les esperances des hommes ont accoustumé de se fonder. Ce ne sont ny les fosses ny les remparts ny les autres deffenses de cette nature, qui nous garentissent des seditions des peuples & des entreprises de nos ennemis. C'est apres la bonne Providence de Dieu, la seule autorité du Roy qui nous maintient, & nous ne pourrions euiter quelque mauuais traitement si pour quelque chose que ce soit elle venoit à estre vn peu relaschée. De sorte que nous estions pendant cette maladie de nostre Prince souuerain, à peu pres comme des enfans qui sont autour du liét de leur pere, pleins de sollicitude & pour luy, parce qu'ils l'aiment tendrement, & pour eux, parce qu'ils preuoyent leur entiere desolation, si la mort le leur rait comme elle les en menace. Nous auons donc en qualité de François, qui sont par-

tie cet Estat, & cōme séparés des autres en ce qui est de la Religion, vn merueilleux sujet de nous esprendre en loüanges & en actions de graces deuant Dieu pour vne si importante deliurance. Car c'est comme si le Soleil reuenant d'une grande Eclipse commençoit à redonner sa lumiere & à faire sentir sa chaleur viuifiante à l'Vniuers. Desormais le char des triumphes de nostre Prince ira son train comme auparauant. Desormais le vaisseau qui porte la fortune de la France, tiendra son cours sans aucune mauuaise rencontre, & surgira heureusement à son port. Les armées de l'ennemy seront repoussées, celles de la France seront pleines de victoires & de lauriers : les peuples se tiendront dans les termes de l'obeïssance, & les autres ordres en leur deuoir, & nous en nostre profession iouirons de repos & de tranquillité sous l'ombre des Edicts de sa Majesté, malgré les souhaits & les entreprises de nos aduersaires. Espandons donc nos cœurs en actions de graces deuant Dieu, & donnons en cette occasion routes sortes de temoignages de nostre reconnoissance. Et pour le faire, mes

freres, sacrifierons-nous des boucs, cōme on faisoit autrefois parmy le peuple d'Israel en semblables occurrences ? Cela estoit bon sous la dispensation de la Loy, mais maintenant l'usage n'en est ny legitime ny receu sous l'Economie de l'Euan-gile. Ce sont, comme dit l'Escriture, les boueaux de nos leures que nous auons à presenter à l'Eternel nostre Dieu, & ils luy seront plus agreables que toutes les viētimes de l'ancienne loy, ny que tous ses holocaustes. Allumerons-nous des feux de ioye dans nos places & dans le milieu de nos carrefours ? C'est vn temoignage ex-terieur de resiouissance que nous ne con-damnons pas, & auquel nous devons prendre part, pourueu qu'il ne s'y mesle rien qui soit contraire à la pureté de la Religion que nous auons embrassée. Mais c'est, mes freres, en nos cœurs que nous les devons principalement allumer, c'est là-dedans qu'il faut faire éclatter nostre contentement & nostre ioye. Fe-rons-nous retentir en l'air le tonnerre des canons ? C'est par leur bouche que les gens de guerre expriment d'ordinaire les mouuemens de leur ioye en pareilles oc-

caſions, & c'eſt pourquoy vous avez ces iours paffez oui tonner ſur vos teſtes l'artillerie de la fortereſſe qui commande à cette ville. Et il n'y a rien en cela que nous puiſſions improuver, mais bien vous diray-je certainement que les hymnes ſpirituels, & les Pſeaumes de Dauid que nous faiſons reaſonner en nos Temples, ſont vn bruit & vn murmure dans l'air qui eſt infiniment plus agreable à Dieu que n'eſt le bruit que fait le ſalpeſtre. Nous promenerons-nous en proceſſion par les ruës, pour aller de Temple en Temple & d'Egliſe en Egliſe porter les remeignages de noſtre deuotion ? C'a eſté vne couſtume pratiquée autrefois entre les Payens, & qui a eſté dès il y a fort long-temps introduite par quelque eſpece d'imitation dans l'vſage du Chriſtianisme. Et elle pourroit eſtre indifferente en quelque façon ſi on n'y faiſoit rien au prejudice de l'honneur religieux qui n'eſt deu qu'au Createur, en le deſerant aux creatures. Mais ce ſont les mouuemens de nos eſprits & non pas ceux de nos corps qui ſont agreables à noſtre Seigneur : c'eſt vers ſa demeure au Ciel que nous deuons

Convalescence du Roy. 43

nous acheminer pour aller verser nos actions de graces à ses pieds, & non pas vers ceux que les hommes luy ont consacré en la terre : Irons-nous porter nos deuotions aux images de la bien-heureuse Vierge & des Saints qui sont recueillis en Paradis? O pleust à Dieu, freres bien-aimez, que ces belles & fortes inclinations que nostre souuerain Prince a pour la pieté, fussent repurgées de toutes les choses qui ne s'accordent pas avec l'integrité du saint Euangile. Non, non, ce ne sera pas vers les creatures, mais vers l'Eternel duquel seul nôtre Roy est l'Oint, que nous nous tournerons pour y porter nos prieres & nos loüanges. C'est luy seul qui les peut ouïr, c'est luy seul qui les peut exaucer, c'est luy seul à qui nous deuons consacrer toute nostre pieté, sans en rien partager aux autres choses qui sont aux cieux ou en la terre. Adressons-nous donc à luy presentement, & luy disons religieusement & du plus intime de nos ames. Seigneur Eternel nostre Dieu, nous benissons de tout nostre cœur ton saint nom de ce que tu as garenti ton Oint, & l'as retiré du grand peril qui paroïssoit ineui-

table. Nous te rendõs actions de graces de ce que tu as tout de nouveau fait resplendir sur cet Estat ce bel astre dont nous attendons de fauorables influences. Eternel, vueille le conseruer par ton inenarrable bonté, & luy donne longueur de iours dans vne vigoureuse santé, & dans vn cours perpetuel de bon-heur & de prosperité en ses entreprises. Fay reüssir glorieusement ses armes contre ses ennemis, & luy donne des peuples obeissans & des Conseillers fidelles. Preside tousiours par ton bon Esprit sur la conduite des Ministres de son Estat, & fai qu'en leur administration ils ayent pour but la gloire de ton grand Nom & le seruice de leur Prince. Sur tout, ô nostre bon Dieu, eslargi luy liberalement les graces dont il a besoin pour bien manier le sceptre que tu luy a mis en la main : Donne luy le courage de Dauid, la sagesse de Salomon, la pieté de Iosias & d'Ezechias, & l'abondance de cette sainte Onction qui seule peut rendre les Monarques veritablement heureux, & faire dire qu'ils ont esté donnez en benediction à leurs peuples. Illumine le tout à fait de la connoissance

de ta verité ; inspire luy vn zele pur & ardent pour l'auancement de ta gloire. Donne luy de reconnoistre que c'est à l'amplification & à l'affermissement du regne de ton Fils nostre Seigneur Iesus Christ qu'il doit employer la puissance & l'autorité du sien ; & d'auoir soin que tous ceux qui te seruent en pureté iouissent de repos & de tranquillité dans les lieux de son obeissance. En fin, ô Seigneur Eternel nostre Dieu, fai luy la grace qu'apres auoir mené icy bas vne vie & longue & heureuse, il change apres la durée d'vn siecle cette couronne corruptible que tu luy as mise sur la teste, en celle de l'immortalité, & que luy & nous te benissions eternellement là-haut, comme gloire, force, empire & benediction t'appartient aux siècles des siècles. Amen

F I N.